

Calendrier **2026** des collectes

Communauté de Communes du Pays de Revigny



EXTENSION DE LA DÉCHETTERIE

Pendant les travaux, les horaires seront probablement modifiés en cours d'année 2026 en fonction de l'avancement des travaux afin d'assurer la continuité du service.

REFUS DE TRI*

Augmentation du taux de refus de tri :

25.03% de refus

Cette augmentation de plus de 10 % par rapport à l'an dernier pénalise le budget du service public de gestion des déchets (SPGD) et risque, à terme, de générer des coûts supplémentaires de la redevance usagers.



** Il s'agit de la part des déchets non conformes issus des sacs jaunes, refusés en centre de tri.*

Les principales erreurs :

- | | | |
|---|---|---|
|  RESTES ALIMENTAIRES | → |  POUBELLE NOIRE |
|  MOUCHOIRS EN PAPIER | → |  POUBELLE NOIRE |
|  LITIÈRE POUR ANIMAUX | → |  POUBELLE NOIRE |
|  PAPIER PEINT | → |  DÉCHETTERIE |



LES DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE IMBRIQUÉS

Un doute une question?

Communauté de Communes du Pays de Revigny

Maison Communautaire des Services au Public

5bis Avenue du XV^e Corps - 55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN

Tel : 03.29.78.75.69 - dechetsmenagers@copary.fr

WWW.COPARY.FR
OU

WWW.CONSIGNEDETTRI.FR

Calendrier 2026 des collectes

des ordures ménagères et du tri

*Les dates en rouge correspondent à des rattrapages des jours fériés

ZONE 1:

Brabant-le-Roi, Laheyecourt, Laimont,
Nettancourt, Noyers/Auzecourt,
Sommeilles, Villers-aux-Vents

	JAN.	5	6	19	20	LUN.	MAR.	LUN.	MAR.	LUN.	MAR.
JAN.											
FÉV.			2	3	16	17					
MAR.			2	3	16	17	30	31			
AV.			13	14	27	28					
MAI			11	12	V29	26					
JUIN			8	9	22	23					
JUL.			6	7	20	21					
AOÛT			3	4	17	18	31				
SEP.				1	14	15	28	29			
OCT.			12	13	26	27					
NOV.			9	10	23	24					
DÉC.			7	8	21	22					

Tri : Lundi

Ordures ménagères : Mardi
Tous les 15 jours*

ZONE 2:

Andemay, Couvonges, Mognéville,
Neuville, Rancourt, Remennecourt,
Vassincourt

	JAN.	12	13	26	27	LUN.	MAR.	LUN.	MAR.	LUN.	MAR.
JAN.											
FÉV.			9	10	23	24					
MAR.			9	10	23	24					
AV.			V10	7	20	21					
MAI			4	5	18	19					
JUIN			1	2	15	16	29	30			
JUL.			13	V17	27	28					
AOÛT			10	11	24	25					
SEP.			7	8	21	22					
OCT.			5	6	19	20					
NOV.			2	3	16	17	30				
DÉC.				1	14	15	28	29			

Tri : Lundi

Ordures ménagères : Mardi
Tous les 15 jours*

ZONE 3:

Contrisson
Revigny

	JAN.		V2	7	8	14	15	21	22	28	29	JEU.	MER.	JEU.	MER.	JEU.	MER.
JAN.																	
FÉV.			4	5	11	12	18	19	25	26							
MAR.			4	5	11	12	18	19	25	26							
AV.			1	2	8	9	15	16	22	23	29	30					
MAI			6	7	13	V15	20	21	27	28							
JUIN			3	4	10	11	17	18	24	25							
JUL.			1	2	8	9	15	16	22	23	29	30					
AOÛT			5	6	12	13	19	20	26	27							
SEP.			2	3	9	10	16	17	23	24	30						
OCT.					1	7	8	14	15	21	22	28	29				
NOV.			4	5	V13	12	18	19	25	26							
DÉC.			2	3	9	10	16	17	23	24	30	31					

Tri : Mercredi

Ordures ménagères : Jeudi
Toutes les semaines*

Horaires de la **2026** déchetterie

	Été*	Hiver*
Mer.	8h30 - 12h30 14h30 - 18h30	8h30 - 12h30 14h30 - 17h00
Jeu.	14h30 - 18h30	14h30 - 17h00
Ven.	14h30 - 18h30	14h30 - 17h00
Sam.	8h30 - 12h30 14h30 - 18h30	8h30 - 12h30 14h30 - 17h00
Dim.	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30

*Été : avril-octobre, Hiver : novembre-mars, aux changements d'heure

*Ces horaires pourront être modifiés en cours d'année en fonction de l'avancement des travaux.

LES JOURS DE FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE EN 2026

- Dimanche 5 avril
- Vendredi 1^{er} mai
- Dimanche 1^{er} novembre
- Mercredi 11 novembre
- Vendredi 25 décembre

LES JOURS D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE EN 2026

- Vendredi 8 mai
- Jeudi 14 mai
- Samedi 15 août

Nouvelles filières en déchetterie

AMEUBLEMENT :

LE MOBILIER INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR :

table, chaise, canapé, armoire, pouf, hamac, arbre à chat, table, à repasser, repose-pieds, fauteuil de bébé, tour d'observation enfants, balancelle ou transat, pot à crayon, vide-poche, panier à linge, poubelle, porte-brosse WC, repose-pieds...

LA LITERIE ET LE COUCHAGE :

cadre à lattes, lit parapluie, berceau, sommier, matelas dont matelas gonflable ou pour le jardin, surmatelas, couette, oreiller, duvet, sac de couchage...

LES ÉLÉMENTS D'AGENCEMENT :

dressing, façade et porte de meubles, plan de travail, panneau, étagère, portant, panier, boîte...

LES ÉLÉMENTS DE DÉCORATION TEXTILE :

rideau, voilage, tapis, paillason, moquette amovible événementielle, store, macramé, guirlande décorative en tissu, cadre de décoration murale en textile...

JOUETS :

ATTENTION : les jouets fonctionnant avec des piles ou des batteries doivent être déposés dans les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE (ABJ) :

Le matériel et accessoires de bricolage, L'outillage à main, Les produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin.

SONT EXCLUS, les outillages du peintre et les appareils motorisés thermiques ou électriques (ABJ Thermiques).

ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE THERMIQUES (ABJ THERMIQUES) :

Les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques, leurs accessoires et consommables

SONT EXCLUS, les équipements et machines destinés exclusivement à une activité professionnelle et non susceptibles d'être possédés par les ménages.

ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS (ASL) :

Les Articles de Sport et de Loisirs sont des équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air ; incluant les accessoires et les consommables

SONT EXCLUS, les piscines gonflables et liners, les hamacs, le matériel de camping, les vêtements de sport.

Composteurs

**Vous n'êtes pas encore équipé d'un composteur ?
La COPARY en fournit à prix réduit.**

Composteur en bois
Modèle 1 (400 L) à 36 €



Composteur en plastique
Modèle 2 (400 L) à 24 €



Lombricomposteur
Modèle 3 à 42 €



Rappel important

• OÙ TROUVER LES SACS DE TRI?

- dans votre **MAIRIE**
- à la **Maison Communautaire**
des Services au Public

• LES SACS

Les sacs doivent **uniquement** servir pour la **collecte du tri** et non pour déposer vos déchets dans les bornes à textiles ou à la déchetterie.

• LES SORTIES

Vous devez sortir votre poubelle et votre sac de tri **uniquement la veille au soir** de la collecte. Votre poubelle doit être **rentrée dès que possible** après la collecte.